

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT

TOULOUSE

COMMUNE

SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2025-23**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril 2025 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 19 mars 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Était absent et représenté : M. MORILLON Henri-Jacques par Sophie LAY.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition d'une division parcellaire à l'indivision de Lassus – Création sentier doux

Modification de la délibération 2025-23 du 16 mai 2025 suite à une erreur de rédaction.

Madame le Maire INFORME le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du sentier de la Pitchounelle, la commune souhaite acquérir à titre onéreux une parcelle de terre appartenant à l'indivision de LASSUS.

Ce terrain provenant de la division de la parcelle AN106 a une surface de 6 190 m².

Le coût d'achat proposé de la parcelle a été fixé par les parties à 16 225 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de cette parcelle ;
- **DIT** que le prix fixé pour l'achat est de 16 225 €TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à cette transaction.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	12
Membres présents	08
Suffrages exprimés	09
Pour	09 dont 1 procuration
Contre	00
Abstention	00